

de l'orientation à fournir à la DAE et des projets d'immobilisation. La DAE est responsable de la gestion des achats de de la CCC.

Options à étudier

- i) Réduire le mandat de la CCC pour qu'il se ramène aux activités de base prévues dans l'entente canado-américaine de partage de la production de défense et ne s'en écarte que pour répondre aux demandes de gouvernements étrangers qui demandent de transiger de gouvernement à gouvernement

Il est évident qu'un organisme contractant agissant au nom du gouvernement est nécessaire dans le cas de l'entente canado-américaine de partage de la production de défense. Il existe d'autres cas, comme les ventes de produits de défense effectuées dans d'autres pays que les États-Unis et certaines ventes commerciales, où le gouvernement canadien doit disposer d'un mandataire. Dans le cadre de cette option, la CCC limiterait ses activités à ces domaines et ne participerait pas à certaines ventes militaires et commerciales dans lesquelles elle est actuellement engagée. De même, elle ne participerait plus aux projets d'immobilisation ni aux contrats financés par les Nations-Unies et les banques de développement multilatéral. Il reste à déterminer si les entreprises privées pourraient se charger toutes seules de certaines de ces activités ou s'y livrer en entretenant de nouveaux rapports avec la CCC.

Les rapports qui existent actuellement entre la CCC et les maisons de commerce pourraient servir de base à l'établissement de nouveaux rapports entre elles. En fait, la CCC cherche maintenant à trouver davantage de débouchés et de possibilités pour les maisons de commerce. Dans le passé, elle a conclu des contrats avec ces maisons pour répondre à des besoins spéciaux et il serait possible de tirer parti de ces rapports et de les améliorer sensiblement dans le contexte d'un raffermissement du secteur des maisons de commerce et d'une amélioration du climat d'encouragement que le gouvernement vise maintenant à créer. L'intensification des efforts de collaboration pourrait donner de bons résultats, la CCC et les maisons de commerce collaborant plus étroitement même dans les domaines où les contrats doivent être conclus de gouvernement à gouvernement. Dans ces cas, il serait possible de s'appuyer davantage sur les mécanismes existants pour fournir un soutien public sans participation du gouvernement, de sorte que la CCC «approuverait» moins officiellement l'opération. Il conviendrait d'envisager d'autres moyens d'y parvenir.